



**Montataire**  
FIERE & SOLIDAIRE

VILLE DE MONTATAIRE  
DIRECTION GÉNÉRALE

Conseil municipal du 7 novembre 2022 – délibération n° 2022- 12

Projet « Inukshuk aux étoiles » - convention de partenariat – attribution d'une subvention

## CONSEIL MUNICIPAL

### Extrait du registre des délibérations séance du lundi 7 novembre 2022

Le lundi 7 novembre 2022 à 18 heures 30, le Conseil municipal de Montataire, convoqué le 28 octobre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Pierre Bosino, Maire de la commune de Montataire.

Membres en exercice : 33

**ETAIENT PRESENTS** : Jean-Pierre Bosino – Catherine Dailly - Azide Razack – Céline Lescaux - Patrick Boyer - Zinndine Belouahchi – Karima Boukallit - Jean-Luc Rivière – Rémy Ruffault – Brigitte Lobgeois - Marc Chambon - Pascale Pauffert – Frédéric Denain – Valérie Levert - Agnès Laforêt – Annie Baumgartner – Smaël Addala – Lucie Saubaux - Abdelkrim Kordjani (à partir du point n°2) – Marie Christine Salmona – Manuel Varela - Stéphane Godard.

**ETAIENT REPRESENTES** : Pascal D'Inca représenté par Catherine Dailly - Sabah Rezzoug représentée par Marc Chambon - Gilberte Canonne représentée par Annie Baumgartner – Moulay Yassine Karim représenté par Azide Razack – Recep Kocak représenté par Patrick Boyer - Awa Touré représentée par Jean-Pierre Bosino

**EXCUSE** : Amadou Diallo

**ABSENTS** : Loïc Basset - Seyran Satuk – Ali Hamdani – Zoulika Oualaouch

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Lucie Saubaux

**12- CULTURE – PROJET « INUKSHUK AUX ETOILES »** - Convention de partenariat entre conservatoires et écoles de musique de l'Acso - Versement d'une subvention à l'Association Municipale d'Enseignement et de l'Education Musicale (AMEM)

**Sur le rapport de Madame Céline Lescaux, Adjointe au Maire à la politique culturelle, à l'accès à la culture, au patrimoine et à la mémoire, exposant :**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le schéma intercommunal de mutualisation des services entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et notamment l'élaboration d'actions communes entre conservatoires et écoles de musique du territoire pour favoriser l'enseignement artistique et musical au plus grand nombre,

Pour l'année 2022-2023, le groupe de travail propose la mise en place d'un projet d'apprentissage de la pratique vocale de grande ampleur, intitulé « Inukchuk aux étoiles », en direction de jeunes habitants scolarisés sur le territoire de la Communauté d'agglomération Creil Sud Oise.

**VILLE DE MONTATAIRE  
DIRECTION GÉNÉRALE**

Conseil municipal du 7 novembre 2022 – délibération n° 2022- 12

Projet « Inukshuk aux étoiles » - convention de partenariat – attribution d'une subvention

Il s'agira de mettre en scène au théâtre de la Faïencerie dix chœurs répartis en quatre groupes accompagnés de musiciens.

Ce projet offrira aux élèves participants une pratique artistique de proximité, une formation à l'art vocal et la possibilité de se produire sur scène.

Considérant que la Ville verse depuis plusieurs années à l'Association Municipale d'Enseignement et de l'Education Musicale (AMEM) une subvention qui vise à soutenir les actions en matière d'apprentissage et de pratique musicale et artistique dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens,

Considérant que l'AMEM porte par ailleurs un projet spécifique à dimension intercommunal intitulé « Inukchuk aux étoiles » sur le territoire des communes de Creil, Nogent-sur-Oise, Villers-Saint-Paul, Saint-Leu-d'Esserent, Saint-Maximin, Thiverny, Saint-Vaast-les-Mello, Cramoisy et la ville de Montataire, la municipalité s'engage à participer au financement de ce projet

Pour la réalisation de ce projet, le groupe de travail représenté par l'AMEM sollicite des subventions auprès de l'Acso et des communes participantes de plus de 5.000 habitants, Creil, Nogent sur Oise, Montataire et Villers Saint Paul,

Considérant les conditions de partenariat financier et l'engagement de la communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO), des villes de Creil, Montataire, Nogent-sur-Oise et Villers-Saint-Paul à attribuer à l'Association Municipale d'Enseignement et de l'Education Musicale (AMEM) une subvention permettant la bonne réalisation des objectifs fixées à la convention ci-jointe,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A L'UNANIMITE,**

**Approuve** la mise en œuvre du projet « Inukchuk aux étoiles » en étroite collaboration avec les membres du groupe de travail réunis dans le cadre du schéma intercommunal de mutualisation des services.

**Approuve** la convention de partenariat financier conclue entre l'Association Municipale d'Enseignement et de l'Education Musicale (AMEM), l'ACSO et les villes de Creil, Montataire, Nogent-sur-Oise et Villers-Saint-Paul,

**Approuve** l'octroi d'une subvention de 1 000 € pour soutenir l'association dans ce projet.

**Autorise** le versement de la subvention à l'Amem pour l'année 2022.



**Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Conseiller départemental,**

**Jean-Pierre Bosino**